

M. Ernest de la Roche, de Tingy, Du Fougereux, Bouhier de l'Etuse, anciens représentants; Jollan, ancien député.

Martineau, docteur en droit, notaire de La Tour-de-Pin, Baismont, architecte; H. de Cornulier, membres du conseil municipal de Nantes.

Du Fougereux, ancien percepteur; H. Thibaud-Nicollier, avocat; J. Roussel, not-Aillon, banquier; Ernest Haentjens, négociant; P. Pichelin; de la Gournerie; A. Chéguillaume, vice-président honoraire du tribunal civil de Nantes.

Auguste de Cornulier, Emile Grimand, J. Rousse, avocat, Mahot, docteur en médecine. De Rochefort, Ch. Thoinnet, docteur en médecine. Alexis des Nouthes, Augustin Le Gousis. Ch. Nouvelon, Edmond Biré, docteur en droit, secrétaire de la chambre de commerce. Ch. du Couëdic, Bacqua père, ancien conseiller général de la Loire-Inférieure.

Ernest Guibourg, avocat, docteur en droit. G. Mollat, avocat, Dijon, ancien négociant. Rogatin de Lambilly, Bertrand Feydeau, ancien négociant. Giraudou, avocat. Le Romain, avocat. De Couëtou, avocat. Van-Isseghem, avocat. Léon Fleury, avocat, docteur en droit. Jules Bernard, avocat.

Toute la Bretagne va suivre et entrainera bientôt tout le Midi. Que les amis de l'enseignement libre et chrétien fassent de cette pétition leur pétition. Le principe de la liberté d'enseignement supérieur une fois posé et acquis, restera la question d'application; la plus grande, mais aussi la plus complexe et la plus digne de zèle, de l'intelligence et des sacrifices de tous les catholiques. — A Rouyé.

Ajoutons qu'une pétition pour la liberté de l'enseignement supérieur a été aussi rédigée dans le département du Pas-de-Calais où elle recueille de nombreuses adhésions.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Mardi, 12 janvier.

« La conférence se réunira parce qu'elle est inutile », disait-il y a quelques jours, un grand personnage de l'Empire qui, depuis plusieurs années, se tient à l'écart des affaires, l'expression n'était pas tout à fait juste; il nous semble plus vrai de dire que les grandes puissances ont adhéré avec empressement à la proposition de la Prusse parce qu'aucune d'elles ne se trouvait directement engagée dans le débat, et que toutes étaient bien aises de mesurer leurs alliances et en même temps de faire une démonstration pacifique.

La seconde réunion des plénipotentiaires a eu lieu aujourd'hui. On assure que leur premier soin a été de se communiquer les instructions qu'ils ont reçues de leurs gouvernements au sujet de l'incident soulevé par M. Rhan-gabé. La réclamation de la Grèce serait soutenue par la Russie et la Prusse et probablement par l'Italie, mais elle serait combattue par les quatre autres puissances; on va même jusqu'à dire que le représentant de la Turquie aurait reçu l'ordre de se retirer de la conférence si la Grèce s'y trouvait représentée au même titre que la Turquie. L'incident n'aurait donc pas de suite, et la conférence poursuivrait ses travaux suivant le programme arrêté primitivement. M. de la Valette a été reçu par l'Empereur hier et aujourd'hui. Voilà tout ce que l'on en dit, à l'heure où je vous écris.

Un fait intéressant ressortira des travaux de la conférence, ce sera la révélation des rapports diplomatiques de la France et de l'Italie; il peut être important pour nous de savoir si le gouvernement italien marchera dans cette circonstance d'accord avec la Prusse ou s'il soutiendra une politique différente et prêterait son concours à la Russie et à la Prusse.

Les pouvoirs que M. de Metternich a apportés samedi à la conférence le chargent de représenter la monarchie austro-hongroise; c'était la première fois qu'il prenait ce titre qui a été accepté sans soulever la moindre contestation.

Les dépêches du jour ne présentent que peu d'intérêt, si l'on excepte pourtant l'analyse du manifeste que le gouvernement provisoire espagnol vient d'adresser aux électeurs. Ce qu'il y a de plus important dans ce document, c'est que tous les membres du gouvernement se prononcent de nouveau et officiellement en faveur de la forme monarchique.

Le prince Napoléon a fait hier sa première sortie en voiture.

Le bulletin de la santé du marquis de Moustier est moins favorable aujourd'hui qu'hier; la nuit a été très agitée.

L'affaire de M. Séguier aura des suites; on dit d'abord que le procureur général de Toulouse, M. Leo Dupré, changera de résidence; puis on annonce que deux jeunes magistrats vont déposer la toge pour reprendre leur indépendance et rentrer au barreau. Quant à M. Séguier, il doit déposer dans quelques jours sa demande d'inscription au tableau des avocats de la Cour de Paris.

Vous pouvez lire dans plusieurs journaux une lettre de M. Oudet, député politique à Saint-Pélagie; elle est très dignes et ne contient aucune exagération de forme. Elle tend à sur le régime pénitentiaire de nos prisons de pénibles révélations qui appelleraient nécessairement l'attention de l'autorité compétente.

M. Janvier de la Motte, ancien préfet de

l'Eure, avait posé sa candidature au Conseil général pour l'arrondissement de Gailon. Evidemment ce n'est là qu'un jalon qui doit le conduire à la députation; il a été élu par 2,074 voix sur 3,170.

La statue de Voltaire pour laquelle le Siècle a réuni des souscriptions s'élevant au chiffre de 39,500 fr. 78 cent., sera placée à l'extrémité de la rue de Rennes, en face de l'Institut.

Il en a commencé à installer au Palais du Corps législatif les ateliers de composition qui permettront de composer les discours des orateurs à mesure qu'ils seront recueillis par la sténographie. Les comptes rendus analytiques seront considérablement abrégés; il pourront être livrés à tous les journaux dans la soirée.

Ch. Cahot.

Mercredi, 13 janvier.

Le Journal Officiel se borne à annoncer ce matin que la deuxième séance de la conférence a eu lieu hier. La réserve du Journal Officiel est toute naturelle; ce n'est pas à lui qu'appartient de trahir le secret des délibérations que tous les indiscrets du monde politique et du journalisme cherchent à pénétrer.

Il paraît hors de doute que l'incident soulevé à la première séance par M. Rhan-gabé avait été beaucoup grossi, car le représentant de la Grèce a siégé hier au même titre que le premier jour.

La troisième séance aura lieu demain jeudi; on ne peut dire encore si ce sera la dernière. La quatrième aura lieu samedi. On ne doute pas que dans son discours d'ouverture des Chambres l'Empereur ne puisse annoncer que les travaux de la conférence ont abouti au résultat désiré.

Il est bien certain que la soumission des insurgés crétois a plus fait pour le succès de la conférence que tous les efforts des diplomates. Un écrivain, qui vient de passer plusieurs mois en Orient et qui a pu étudier la question sur les lieux, M. Alfred de Caston, publie dans le Courrier de l'Intérieur un article dont la conclusion mérite d'être citée:

« La Crète pacifiée, quelles raisons pourrait donner le gouvernement hellénique pour refuser de faire droit aux justes réclamations de la Turquie? »

« Si la guerre doit encore une fois sortir de la question d'Orient, c'est qu'il existe un parti pris, un plan d'avance préconçu; dans ce cas nous n'irons du nouveau au printemps.

« Si toutes les puissances agissent avec loyauté et ne veulent que le bien des peuples, l'apaisement des guerres de races et de religions, et la paix générale, la conférence tient aujourd'hui sa dernière séance. »

Voici un document curieux, s'il est authentique: le Bulletin International, de Dresde, le reproduit d'après la Correspondance particulière de l'Allemagne; c'est le texte du traité d'alliance offensive et défensive conclu entre le roi de Prusse et le Czar lors du dernier séjour de celui-ci à Berlin:

« La Russie reçoit un appui matériel de la part de la France ou de l'Autriche, la Prusse et la Russie s'obligent à appuyer la Grèce de leurs armes; »

« La Prusse s'oblige à paralyser l'Autriche avec ses forces militaires, pendant que la Russie fera une diversion en Valachie; »

« La Russie s'oblige à mettre incessamment son armée du Sud sur le pied de guerre, pour être prête au premier signal, et la Prusse déclare de son côté vouloir tout préparer pour entrer en campagne au moment voulu; »

« Aucune des parties contractantes ne pourra déclarer la guerre sans l'autorisation de l'autre. »

Si ce traité est authentique, on remarquera qu'il ne semble avoir été conclu qu'en prévision d'une complication de la question d'Orient, et qu'il ne prévoit pas l'éventualité d'une guerre sur les bords du Rhin; mais jusqu'à preuve de contraire, nous croyons que c'est un document apocryphe.

Le bulletin du Journal Officiel constate le retour du général Dumont à Rome où il a pris le commandement du corps d'occupation. Ce fait a été remarqué à cause de certaines indiscretions de ces jours derniers sur les dépêches échangées entre le roi Victor-Emanuel et l'Empereur; Le général Dumont en prenant congé de l'Empereur, a dit-on, appris à lui qu'il figurerait dans la prochaine liste des nominations au Sénat.

On parle de nouveau depuis hier d'une amnistie pour tous les délits de presse que l'Empereur octroierait à l'occasion de l'ouverture des Chambres. Ce bruit ressemble beaucoup plus à une requête indirecte au chef de l'Etat qu'à une nouvelle appuyée sur un fait quelconque.

Quant aux bruits de nouvelles modifications ministérielles, ils sont tout à fait erronés, pour ce moment au moins; le cabinet restera certainement constitué tel qu'il est jusqu'à la fin de la session.

On parle de la publication d'une brochure ayant pour titre: Napoléon IV. L'auteur, connu dans le monde royaliste, est le comte de Ladre.

Le général Turr, qui a épousé une princesse Bonaparte-Wyze, sœur de Mme Urbain Rattazzi, est en ce moment à Paris.

Le Moniteur annonce ce matin la mort de M. Dalloz, père de son directeur et député du Jura. Il était âgé de 74 ans, et

depuis 20 ans presque tout à fait paralysé. Il est surtout célèbre pour ses grands travaux de jurisprudence; il avait été député sous Louis-Philippe, et avait épousé Mlle Peyre, petite fille de l'architecte de Louis XVI. Le Moniteur fait suivre l'annonce de sa mort de cette phrase malencontreuse: « La France perd en M. Dalloz une de ses gloires les plus modestes et les plus méritées. »

Si l'homœopathie est proscrite en Russie, la voilà honorée en France. Le docteur Léon Simon vient d'être autorisé à ouvrir dans une salle de la Sorbonne vendredi prochain un cours libre d'homœopathie. Il va y avoir du bruit à la Faculté.

Le froid est devenu très-vif depuis deux jours à Paris; mais le ciel est couvert, et les caparades des patineurs risquent fort d'être déçues.

Six heures.

Les nouvelles de la dernière heure démentent quelques-unes de celles du matin. D'abord, il est vrai, comme le Constitutionnel le dit, que M. Rhan-gabé n'a pas assisté à la deuxième réunion des plénipotentiaires; mais il n'est pas certain qu'il n'assiste pas à celle de demain. Cela dépendra des dépêches qu'il pourra recevoir de son gouvernement.

Le bruit a couru qu'un engagement avait eu lieu en Thessalie entre les Grecs et les Turcs. La Bourgogne s'en est émue; elle était d'ailleurs assez disposée à accueillir les mauvaises nouvelles plutôt que les bonnes.

On y a commenté aussi un passage considéré comme très-belliqueux d'une note du Moniteur de l'Armée, qui émanerait du cabinet du maréchal Niel; la voici:

« Nous sommes assez forts aujourd'hui pour vivre en parfaite harmonie avec toutes les puissances de l'Europe, pour combattre avantageusement celles d'entre elles qui voudraient entreprendre une guerre injuste et nous forcer encore à tirer l'épée. »

Voilà une déclaration pacifique qui ressemble au plus fier défi.

La Patrie déclare ce soir qu'il n'a jamais été question de la réception de M. Séguier par l'Empereur.

C'est aujourd'hui le premier jour de l'année russe; tout le personnel de la légation grecque, conduit par M. Rhan-gabé, est allé se faire inscrire chez M. de Stackelberg, ambassadeur de Russie.

On dit que M. de Moustier est aujourd'hui dans un état tout à fait désespéré.

M. Sainte-Beuve est, paraît-il, sollicité par une amitié princière de donner sa démission de rédacteur du Temps. En haut lieu on aurait jugé qu'il y avait incompatibilité entre le titre de sénateur et celui de collaborateur de la feuille orléaniste. Il sera curieux de voir ce que décidera M. Sainte-Beuve et s'il jugera qu'un regard de popularité peut se payer du sacrifice d'un traitement de 30,000 francs.

Ch. Cahot.

CHRONIQUE LOCALE

M. le baron Mimerel nous adresse la lettre suivante:

« Monsieur le rédacteur du Journal de Roubaix,

« Si M. Constantin Descat a pu paraître agressif dans sa lettre du 8, je dois reconnaître que sa dernière lettre est modérée. »

« Ce changement de ton étant constaté, pour clore cette trop longue discussion il me suffirait de confirmer ma précédente déclaration, si je n'avais encore une inexactitude à rectifier.

« M. Descat prétend que je lui aurais dit que nous n'aurions jamais de Tribunal de Commerce à Roubaix, attendu qu'on y manquait d'hommes ayant une connaissance suffisante du droit.

« Mes paroles ont été ou mal comprises ou mal interprétées, involontairement j'ai pu le croire; car voici ce que j'ai dit: »

« Le vœu émis en 1867 par le Conseil général, favorable à la formation d'un Tribunal de Commerce dans notre ville, n'a été, si je suis bien informé, rejeté par le Conseil d'Etat sur l'observation faite par le magistrature de Lille, que nous n'avions pas de juges consulaire formés et qu'il valait mieux pour nous être jugés comme nous l'étois aujourd'hui, que par des magistrats forcément inexpérimentés dans les premières années. »

« Le Conseil général, ai-je ajouté, a renouvelé ce même vœu en 1868, mais les motifs de ce renouvellement n'ont pas été les mêmes que ceux de votre demande: il ne sera-t-il pas le même, et ne vous faites-vous pas illusion en espérant obtenir dans un mois ce que tous nous désirons obtenir depuis longtemps déjà? »

« La Chambre syndicale que nous créons, en formant des juges amiables compositeurs, ne sera-t-elle pas la meilleure école pour les juges consulaires et partant la meilleure réponse à faire aux arguments de nos adversaires?... »

« Tel a été le sens de mes paroles. »

« Je dois aussi déclarer que je décline complètement l'honneur, que m'attribue M. Descat, de ces débats futiles; je ne crains pas d'invoquer à ce sujet le témoignage de mes collègues, promoteurs de la Chambre syndicale; tous diront que je ne me suis rendu au milieu d'eux que sur leur appel et que lorsque j'ai cru voir que mon nom éveillait certaines jalousies,

j'ai demandé à me retirer afin de ne pas nuire au succès de l'œuvre commune.

« L'honneur de ces débats revient donc tout entier à l'administrateur dont la susceptibilité embrasée a vu en nous des adversaires; et en offrant à mes collègues de me séparer d'eux, je crois avoir prouvé que je n'étais pas de ceux qui veulent avoir le privilège de s'imposer à leurs concitoyens. »

« Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes salutations distinguées. »

Baron Mimerel.

Le conseil municipal de Roubaix, se réunira demain en séance extraordinaire. Voici l'ordre du jour:

- 1° Nomination de deux membres formant avec le maire la commission de révision de la liste électorale.
2° Rapport de la commission du nivellement de la place.
3° Rapport de la commission du pont sur la route de Tourcoing.
4° Crédits supplémentaires.

Nous rappelons aux électeurs que la révision des listes électorales est terminée. Le 16 janvier commencera le travail de rectification.

Deux tableaux doivent être communiqués aux électeurs: l'un contenant les radiations; l'autre, les additions. Tout citoyen inscrit sur les listes de l'année dernière doit examiner si son nom figure sur le tableau des radiations; dans ce cas réclamer avec pièces à l'appui.

Tout citoyen omis sur les listes de l'année dernière doit réclamer son inscription.

En cas de difficultés, EXIGER de la Mairie un récépissé de la réclamation, et mettre les pièces en état dans le plus bref délai.

Le conseil d'Etat poursuit avec activité l'examen du projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures. Les besoins de l'industrie toujours croissante nécessitent de nos jours une grande agglomération d'individus dans nos usines.

Le gouvernement a compris que la loi de 1841 qui régit la matière était incomplète, et qu'une législation nouvelle donnerait satisfaction aux exigences de l'industrie, en même temps qu'elle assurerait à ses jeunes travailleurs une protection efficace dans les intérêts moraux et physiques.

M. le conseiller Heurtier, rapporteur du projet de loi, a proposé d'améliorer la loi de 1841 au point de vue des heures de travail; ainsi, au lieu de huit heures par jour, coupées par un repos, l'enfant de huit à treize ans révolus ne pourrait plus être, d'après le projet, occupé que six heures coupées par un repos.

Dans les usines à feu continu, on ne pourra employer que des enfants de plus de dix ans.

En 1841, on n'avait rien dit relativement au travail des enfants de treize à seize ans; le projet en fixe la durée à dix heures par jour, divisées par un repos.

Les enfants de plus de treize ans ne pourront être occupés la nuit que six heures, et encore si des circonstances urgentes l'exigent.

D'après le projet, les enfants de plus de treize ans ne pourront travailler dans les hauts fourneaux plus de six nuits par quinze jours; il est interdit enfin de faire travailler plus de dix heures par jour les femmes ou filles âgées de moins de dix-huit ans.

Seulement, quelques travaux d'enfants, dans les hauts-fourneaux, sont tolérés les fêtes.

La Société de protection des apprentis et enfants des manufactures, récemment déclarée établissement public, et dont M. Dumas, sénateur, est président, convaincu de l'insuffisance de cette même loi de 1841, a pensé qu'elle devait faire connaître l'expression de son opinion et soumettre au législateur le résultat de ses observations.

Plusieurs séances ont été consacrées par la Société à l'étude des différents points.

On demande souvent si une lettre non cachetée peut être jetée à la poste, et si la même lettre peut être confiée, même ouverte à n'importe quelle personne. Le Journal des Postes répond ce qui suit à cette double question:

« Quand une lettre est trouvée non cachetée dans la boîte d'administration la ferme d'un cachet de cire et la frappe d'un timbre portant: « Trouvée non cachetée dans la boîte, » et tout est dit. Mais c'est une erreur de croire qu'une lettre non cachetée peut être transportée par n'importe quelle personne. »

Un jugement du tribunal de Paris, en date de 1861, a décidé que toute lettre cachetée ou non doit être, sous peine d'une amende dont le minimum est de 50 fr., exclusivement remise à la poste, et il a condamné à cette somme le signataire d'une lettre non cachetée confiée à un ami. C'est dur, mais c'est ainsi.

La commission établie dans le département du Nord pour examiner les aspirants au brevet de capacité pour l'instruction primaire, ouvrira sa première session de l'année 1891, le lundi 8 mars prochain, à huit heures du matin, à Lille, dans une des salles des écoles académiques, rue de la Déesse.

L'ordre des examens est réglé ainsi qu'il suit:

ASPIRANTS.

Brevet simple, lundi 8 mars. Matières facultatives, jeudi 11 mars.

Brevet simple, lundi 15 mars. Matières facultatives, jeudi 18 mars. Les aspirants au certificat d'aptitude pour la surveillance des saies d'asile seront examinés à Lille, le lundi 22 mars, par une commission spéciale.

Les aspirants devront se faire inscrire au plus tard le lundi 8 février, et les aspirantes le lundi 15 du même mois, à la Préfecture, à Lille (secrétariat de l'inspection académique), et déposer à l'appui de leur demande d'inscription les pièces exigées par les règlements.

La réouverture du cours public de langue anglaise, retardée par une indisposition du professeur, aura lieu mardi prochain, 19 janvier, à 8 heures.

Un commencement d'incendie s'est déclaré cette après-midi vers deux heures, dans un cabaret du quartier Saint-Etienne. La perte est tout à fait insignifiante.

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de chimie: Lundi 18 janvier, à 8 heures 1/2 du soir.

DE L'ACIDE ACÉTIQUE PUR Préparation et propriétés de l'acide acétique. Action de l'acide acétique sur les substances organiques. Acide chloracétique. Abhydrie acétique. Caducyle. Préparation du vert distillé ou acétate neutre de cuivre, et du vert de gris ou sous-acétate de cuivre. Recettes: 1° Moyen de détacher les draps et les étoffes par l'ether acétique. 2° Préparation du sel de vinaigre employé dans les migraines et les syncopes. 3° Préparation de la liqueur fumante de Cadet.

Cours public de physique: Mercredi 20 janvier, à 8 heures 1/4 du soir.

OPTIQUE. De la nature de la lumière. Système des ondulations et système de l'émission. Sources de la lumière. Propagation de la lumière. Ombre et pénombre. Images produites par les très-petites ouvertures: Chambre noire simple. Vitessa de la lumière et des rayons lumineux de différentes couleurs.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 10 janvier 1891. Sommes versées par 112 déposants: dont 34 nouveaux... 46,085 25 demandes en remboursements... 8,095 39 Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Requillart-Désaint et Alfred Moitte, directeurs.

Pour toute la chronique locale: J. Rozan.

Bibliographie

Petites ignorances de la conversation, par Ch. Rozan. — F. Hetzel, libraire-éditeur, Paris. — A. Roubaix, chez J. Reloux, libraire.

Notre amour-propre n'en veut pas convenir, mais décidément nous ignorons beaucoup, en dehors des choses pratiques, et il est tel salon de Lille, de Roubaix, de Paris même, où parfois les jeux d'esprit, les charades et ces badinages que Compagnie a fait revivre, ont plus d'un invité dans de cruels embarras. Ce qui manquant, ce n'étaient pas les riches toilettes, mais quelle chose qui ne s'achète que par l'étude et la lecture. Que voulez-vous! la faute en est à notre époque: tous parlons sciences exactes, statistique, commerce, drainage, architecture; mais la poésie mythologique, les arts supérieurs, la philosophie de l'histoire, avons-nous le temps d'y songer? tout cela est du domaine de l'imagination et nous sommes positifs.

Il le savait fort bien le charmant auteur des Petites Ignorances, lorsque, comme une laborieuse abeille, il recueillait et coordonnait tous ces renseignements curieux, accompagnés d'explications ingénieuses, d'anecdotes, de remarques fines et humoristiques à travers lesquelles on sent percer l'érudition, et qui ont été recueillies tant de recherches.

Ce n'est vraiment plus la peine d'acheter les 28 volumes du Dictionnaire de la Conversation quand un seul livre en peut tenir lieu, on peu s'en faut. Il suffit d'en lire la table pour éprouver le plus vif désir de connaître la source d'une foule de dictionnaires, d'usages, de locutions caractéristiques, querelle d'Allemand, fruits secs, montard, cancan, cabotin, pacha, trois quèmes, chant du cygne, l'Y, les dans, le pétrin, le chic, etc., etc. Il y a là de tout, du savant et du comique, tout un esprit d'observation, et une forme littéraire qui font honneur à M. Rozan, le modeste auteur de l'ouvrage. Au surplus, le libraire (Hetzel) en est déjà à sa cinquième édition; cela eu dit plus que les éloges qu'il nous serait si facile de formuler.

FAITS DIVERS

Le Daily Telegraph a reçu de Wigan, vendredi soir et publié dans son numéro du 9 janvier le télégramme suivant: Wigan est en ce moment un des districts houillers les plus malheureux. Une catastrophe nouvelle vient de s'y produire. Aujourd'hui à midi, on s'est aperçu que